



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation

« Trails Découverte de Châtenois 2026 » - le Dimanche 03 mai 2026 – de 08h00 à 15h00 - l'Athlétic-Club de Châtenois-les-Forges.

Le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-1, L2212-4, L2213.1, L2213.6 ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.05, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU Le décret n° 55.1366 du 18 octobre 1955 modifié portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique,
- VU la demande présentée le 04 février 2026 par M. Sébastien GORJUP, Président de l'ATHLETIC-CLUB de Châtenois-les Forges qui organise le « Trails Découverte de Châtenois 2026 » - le Dimanche 03 mai 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement des véhicules devront être limités pour garantir la sécurité publique : le dimanche 03 mai 2026 – de 08h00 à 15h00, le stationnement est conseillé au niveau du parking de l'entreprise HENDRICKSON, parkings voie du Tram et le parking d'Intermarché.

Départ : Site du Château Vermot afin de suivre le parcours de 21 kilomètres au cœur des massifs forestiers environnants.

Arrivée : Site du Château Vermot.

Article 2 – Voici le parcours du Trail : départ au bas de la rue Vermot, rue de Bermont, chemin du fort, chemin de la Combe du Curti, Chemin Blanchard, rue Curie, rue Maréchal Foch, Impasse Chauffour, chemin du Vrai Bois, rue de Villars, chemin de Villars, dans le bois « Le mur », hauts des Bourbets, chemin de Bussurel (en dessous de la ligne TGV), chemin de la Combe Charbon, chemin sur le Cran, traversée rue du Fort, rue du Coteau Fleuri, rue du Bois Joli, rue Vermot et arrivée dans la cour du Château de Vermot.

Article 3 – L'accès au secours se fera par la rue du Général de Gaulle, rue du Commandant Prince et voie du Tram.

Article 4 – Une signalisation, à la charge de l'organisateur, sera installée pour informer les usagers des diverses interdictions.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera adressée :

- aux services de Gendarmerie
- au responsable du corps local des sapeurs-pompiers
- au président de l'Athlétic-Club de Châtenois-les-Forges
- au responsable du service des Gardes Champêtres
- au responsable des services techniques de la commune
- au Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- au responsable du service départementale d'incendie et de secours
- à la presse

Châtenois-Les-Forges, le 26 février 2026

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF

Distance	Dénivels +	Dénivels	Altitude min	Altitude max
21.06 km	392 m	394 m	334 m	410 m

